

HONOURS AND AWARDS

GENERAL

1. The wearing of medals, ribbons and awards is a uniform matter governed by these Dress Instructions and CATO 13-16 and CATO 13-19.

2. Medals with ribbons and awards are supplied by the agency awarding the medal. The replacement medal and ribbon policy is also detailed in CATO 13-16 and CATO 13-19.

MEDALS AND RIBBONS

3. The rules governing the wearing of medals from the Canadian Honour System (CHS) are very specific. Cadets medals awarded in accordance with CATO 13-16 are not part of the CHS and therefore may not be worn side by side with CHS medals.

4. The order of precedence for Cadet medals is found at CATO 13-16.

WEARING OF MEDALS

5. Medals shall only be worn on the jacket with C1 order of dress.

6. CHS medals shall be suspended immediately above and centred on the left breast pocket of the jacket, immediately above and centred. Cadet medals shall be suspended immediately above and centered on the right breast pocket of the jacket.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES ET PRIX

GÉNÉRALITÉS

1. Le port de médailles, rubans et prix sur un uniforme est réglementé par les présentes instructions sur la tenue et par l'OAIC 13-16 et l'OAIC 13-19.

2. Les médailles avec rubans et les prix sont fournis par l'organisme qui décerne la médaille. La politique sur le remplacement de médailles et de rubans est également expliquée dans l'OAIC 13-16 et l'OAIC 13-19.

MÉDAILLES ET RUBANS

3. Les règles régissant le port de médailles du Régime canadien des distinctions honorifiques (RCDH) sont très spécifiques. Les médailles destinées aux cadets remises en vertu de l'OAIC 13-16 ne font pas partie du RCDH et, par conséquent, ne peuvent être portées aux côtés des médailles du RCDH.

4. L'ordre de préséance des médailles destinées aux cadets se trouve à l'OAIC 13-16.

PORT DES MÉDAILLES

5. Les médailles ne doivent être portées que sur la veste de l'uniforme et seulement avec la tenue réglementaire C1.

6. Les médailles du RCDH sont centrées et directement suspendues au-dessus de la poche de poitrine gauche de la veste, immédiatement au-dessus et centrées. Les médailles destinées aux cadets sont centrées et suspendues directement au-dessus de la poche de poitrine droite de la veste, immédiatement au-dessus et centrées.

7. When two or more medals are awarded, they shall be worn in order of precedence, without interval, with the highest priority medal closest to the centre of the chest. Medals shall hang in one row so that they are fully visible. Should this not be possible because of the number being worn, medals shall be overlapped horizontally, the one with the highest priority showing in full. Normally, five or more medals will require overlapping. The maximum width of the mounting is governed by the physique of the individual. The bar shall not project beyond the arm seam of the jacket once the mounting is centred with the jacket pocket. The illustrated reference for placement of medals can be found at Annex F.

WEARING OF RIBBONS

8. Ribbons may be worn on the jacket only in C3 order of dress.

9. CHS medal ribbons shall be centred immediately above the left breast pocket of the jacket. Cadet medal ribbons shall be centred immediately above the right breast pocket of the jacket. The illustrated reference for placement of ribbons can be found at Annex F.

10. When two or more ribbons are worn, they shall be worn in rows, without interval between the ribbons and the rows. Three ribbons shall be worn per row. If a fourth medal is awarded, a second row of ribbons is required. If a seventh medal is awarded, a third row of ribbons is required. Each new row shall be centred on the lower row. Ribbons shall be worn in order of precedence, from right to left of the wearer for CHS medals and from left to right of the wearer for Cadet medals, with the

7. Lorsque deux médailles ou plus sont décernées, elles doivent être portées en ordre de préséance, sans espace, la médaille ayant la plus haute priorité vers le centre de la poitrine. On doit placer les médailles en une seule rangée de manière à ce qu'elles soient entièrement visibles. Si cela n'est pas possible à cause du nombre de médailles portées, les médailles doivent se chevaucher, celle ayant la plus haute priorité étant entièrement visible. Il faut généralement procéder ainsi lorsque l'on porte cinq médailles ou plus. La largeur maximale du montage dépend de la carrure de la personne, mais la barrette ne doit pas dépasser la couture de la manche une fois le montage centré avec la poche de la veste. La référence illustrée pour l'emplacement des médailles se trouve à l'annexe F.

PORT DES RUBANS

8. Les rubans de médailles sont portés sur la veste avec la tenue réglementaire C3 seulement.

9. Les rubans des médailles du RCDH seront centrés immédiatement au-dessus de la poche de poitrine gauche de la veste. Les rubans des médailles destinées aux cadets seront centrés immédiatement au-dessus de la poche de poitrine droite de la veste. La référence illustrée pour l'emplacement des rubans se trouve à l'annexe F.

10. Lorsque deux rubans ou plus sont portés, ils seront portés en rangées, sans espace entre les rubans et les rangées. Trois rubans seront portés par rangée. Si une quatrième médaille est décernée, une deuxième rangée de rubans sera requise. Si une septième médaille est décernée, une troisième rangée de rubans sera requise. Chaque nouvelle rangée doit être centrée sur la rangée en dessous. Les rubans doivent être portés en ordre de préséance, de droite à gauche de la personne pour les rubans

highest priority ribbon closest to the centre of the chest on the top row if more than one row is required. Where a single ribbon constitutes a row it shall be centred above a lower row. Standard arrangements of ribbons by rows are illustrated at Annex F.

des médailles du RCDH et de gauche à droite de la personne pour les rubans des médailles destinées aux cadets, avec le ruban ayant la plus haute priorité se trouvant le plus près du centre de la poitrine sur la rangée du haut si plus d'une rangée est requise. Lorsqu'une rangée n'est composée que d'un seul ruban, il est centré au-dessus de la rangée inférieure. Les dispositions standard de rubans par rangées sont illustrées à l'annexe F.

COURT MOUNTING

11. Medals and ribbons may be court mounted as desired by the cadet. When mounted, the ribbons and medals shall be mounted on a panel, its size determined by the number of medals worn. The lower edge of the panel shall be in line with the centre of the medals. Commencing from the lower edge, each ribbon shall run up the front of the panel to the top and back down to the medal. The medals shall then be stitched to the panel to prevent them from swinging. This method prevents the medals from clinking against each other. Under no circumstances are Cadet medals and CHS medals to be court mounted together. The court mounting is to be done at no cost to the public.

MONTAGE DE COUR

11. Les médailles et rubans peuvent être, selon le désir du cadet, en montage de cour. Lorsqu'en montage de cour, les rubans et médailles sont fixés sur un support dont les dimensions dépendent du nombre de médailles portées. Le centre de chaque médaille doit arriver vis-à-vis de l'extrémité inférieure du support. Chaque ruban est fixé sur le support, de bas en haut, puis est rabattu jusqu'à la médaille. Les médailles sont fixées au support au moyen de points de couture, de manière à ce qu'elles ne bougent pas. Ce montage empêche les médailles de tinter les unes contre les autres. En aucun cas, les médailles destinées aux cadets et les médailles du RCDH ne pourront être sur le même montage de cour. Le montage de cour doit être fait sans aucun frais pour l'État.

AWARDS (PINS)

12. The following awards are authorized and worn in the following order of precedence:

- a. Cadet Certificate of Commendation (CATO 13-16);
- b. Navy League of Canada Award of Commendation (CATO 13-16); and

PRIX (ÉPINGLETTES)

12. Les épinglettes de prix suivantes sont autorisées et elles seront portées dans l'ordre de préséance suivant :

- a. la citation pour cadets (OAIC 13-16);
- b. la citation d'excellence de la Ligue navale du Canada (OAIC 13-16); et

c. Duke of Edinburgh's Award
(CATO 13-19).

13. Awards are worn on the right breast pocket of the jacket with C1, C2 and C3 Orders of Dress.

14. Unless authorized by D Cdts & JCR no other awards, except for the awards listed above, may be worn on the Sea Cadet uniform.

15. Details on award pins can be found at Appendix 1. Placement on the uniform is illustrated in Annex F.

c. le Prix du Duc d'Édimbourg
(OAIC 13-19).

13. Les épinglettes de prix sont portées centrées sur la poche de poitrine droite de la veste avec les tenues réglementaires C1, C2, et C3.

14. Sauf autorisation du D Cad et RJC, aucun autre prix, à l'exception des prix mentionnés ci-dessus, ne peuvent être portés sur l'uniforme de cadet de la Marine.

15. Des détails sur les épinglettes de prix se trouvent à l'appendice 1. Le positionnement sur l'uniforme est illustré à l'annexe F.